

s'imposait à cause d'une baisse spectaculaire des recettes attribuable à une croissance plus lente que prévu. Nous avons, dans le budget de février, prévu une croissance de 2,7 p. 100 prévision qui coïncidait avec celles de presque tous les analystes indépendants.

Malheureusement, la croissance économique mondiale a été nettement plus lente que ça, ce qui nous a valu d'avoir un taux de croissance de l'ordre de 1 p. 100. Cela a entraîné au niveau des recettes une chute de quelque 8 milliards de dollars ou plus, chute dont les effets devaient encore se faire sentir durant l'année qui vient.

C'est ce qui m'a amené à présenter en décembre l'exposé économique qui doit, comme bon nombre d'initiatives que nous avons prises et proposées dans le budget de février 1992, servir de base au budget que je suis en train de préparer.

[Français]

L'hon. Lucien Bouchard (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, ce genre de louvoisement verbal ne rassurera pas les gens qui s'inquiètent sur les marchés financiers et nous fait encore mieux comprendre pourquoi le gouvernement tarde à présenter un budget qui va révéler l'ampleur du désastre.

Les provinces ont été les premières victimes de ce laxisme gouvernemental, elles, que les coupures dans les transferts fédéraux ont privées, depuis huit ans, de près de 10 milliards de dollars.

Je demande au ministre s'il peut donner l'assurance à la Chambre qu'il ne tentera pas, dans le prochain budget, d'accroître encore les graves difficultés financières des provinces en leur transférant un fardeau financier additionnel?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il y a un point important à souligner, c'est qu'il n'y a eu aucune coupure, contrairement à ce qu'affirme le député, dans les transferts aux provinces. Les transferts aux provinces ont été majorés en moyenne de l'ordre de 6 p. 100 par année depuis neuf ans, alors que nous maintenons nos dépenses à un niveau de 4 p. 100 inférieur au taux d'inflation. Là où il y a eu des compressions imprévues et des coupures historiques imprévues et lorsqu'il y a eu répudiation de conventions collectives dûment signées en faveur des employés de l'État, c'était auprès du gouvernement du Québec, en 1981-1982, et je pense que le député n'était pas étranger à ce geste posé par le gouvernement.

[Traduction]

LE SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général et concerne l'installation pour femmes purgeant une peine fédérale, à Truro, en Nouvelle-Écosse.

Le Service correctionnel du Canada a entrepris des négociations avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard pour que ces provinces participent au projet, puisqu'elles ne possèdent aucune installation de ce genre.

Je me demande si nous leur avons présenté la meilleure proposition possible et si nous sommes en voie de réaliser cet objectif.

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de constater l'intérêt soutenu du député concernant cette installation.

Oui, nous discutons de cette question avec les provinces, mais je n'émettrai aucune opinion quant à savoir si nous leur avons offert la meilleure proposition possible.

Nous voulons fournir des installations pour femmes et nous sommes entièrement disposés à y recevoir des femmes purgeant une peine provinciale si jamais nous arrivons à une entente à cet égard.

* * *

• (1500)

L'ÉDUCATION

M. J.W. Bud Bird (Fredericton—York—Sunbury): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire d'État.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement étudie la possibilité de réformer le programme de prêts aux étudiants et, comme une autre année scolaire tire à sa fin, les étudiants de toutes les régions du Canada se préoccupent des changements qui pourraient survenir. Ils se demandent, par exemple, si le plafond des prêts sera relevé en raison de l'augmentation des coûts observée depuis la création du programme en 1984, si des prêts seront consentis aux étudiants à temps partiel, qui pourraient être appelés à investir une somme égale, si les étudiants incapables de se trouver un emploi pourront être exemptés d'intérêts et si les frais d'administration de 3 p. 100 seront abolis.